



La **culture** est une chance

appel à projet create joy pro
Janvier 2024

fondation
vivendi

Dossiers à remettre impérativement avant
le **15 mars 2024**

Merci d'adresser le dossier
via la plateforme dédiée (<https://createjoy.wenabi.com/#/creation-unlimited>)
et le dossier complémentaire par email à Diane Emdin, diane.emdin@vivendi.com



La FONDATION d'entreprise VIVENDI

Nous croyons que la culture est une chance. Et qu'elle doit l'être pour tout le monde, sous toutes ses formes.

La culture est une chance parce qu'elle nous fait vibrer, parce qu'elle est multiple, libre, métissée, inspirante.

La culture est une chance parce qu'elle ouvre des portes, bâtit des passerelles entre les mondes et les individus, créant un espace de partage et d'ouverture.

La culture est une chance parce qu'elle enrichit notre regard, nourrit notre curiosité et notre esprit critique. Elle fait de la différence une force, de l'inclusion une évidence.

La culture est une chance pour la paix, l'avenir et la jeunesse.

Elle est essentielle.

C'est pourquoi nous voulons partager cette chance avec le plus grand nombre. Avec chacun et chacune : pour s'épanouir et prendre confiance. Pour mieux comprendre le monde, les autres et soi-même. Pour faire d'une passion son métier.

Partout où Vivendi est présent, la Fondation agit en mobilisant tous les savoir-faire et en s'appuyant sur les talents du groupe.

La Fondation d'entreprise Vivendi a vocation à réaliser ou soutenir des projets visant à promouvoir la culture comme vecteur d'épanouissement et d'insertion et favoriser l'accès à la culture et à ses métiers à ceux qui en sont éloignés pour des raisons géographiques, culturelles, sociales, ou de handicap physique ou mental.

Accès aux métiers de la culture...

Formation professionnelle aux métiers des industries culturelles et créatives pour les - 30 ans

Le programme **Create Joy Pro** de la Fondation d'entreprise Vivendi a pour objectif de soutenir la formation professionnelle dans les industries culturelles et créatives et plus spécifiquement dans l'audiovisuel et le cinéma, l'écriture et l'édition, le journalisme, la communication, le spectacle vivant et la création de jeux vidéo, bénéficiant à des talents créatifs, notamment des jeunes de -30 ans éloignés des réseaux des écoles professionnelles et/ou sans les ressources nécessaires pour y accéder.

Afin de permettre au plus grand nombre, dont ceux pour qui les métiers de la création ne sont pas familiers, de rejoindre les filières professionnelles, d'acquérir les compétences nécessaires à leur insertion et de goûter aux métiers de la création, **Create Joy Pro** s'engage dans la **formation professionnelle**. La Fondation veut promouvoir la diversité des talents et des parcours dans les métiers de la culture.



Nature et critères des projets

Les projets soutenus par **Create Joy Pro** répondent aux critères suivants :

- leurs bénéficiaires sont des **adolescents** et **jeunes adultes en difficulté ou défavorisés, issus de milieux éloignés des infrastructures et centres culturels** (Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, milieux ruraux, ultra-marins...) **âgés entre 16 et 30 ans**
- les projets se déroulent en **France**, et en Europe
- les projets concernent les métiers suivants : le **cinéma**, l'**audiovisuel**, la **télévision**, le **journalisme**, le **spectacle vivant**, la **communication**, l'**éloquence - l'art de dire**, l'**écriture**, l'**édition** et la création de **jeux vidéo**
- les projets permettent de confirmer un talent personnel, d'acquérir des compétences en vue d'une **insertion professionnelle**
- les projets de formation encouragent des bénéficiaires éloignés des réseaux professionnels à développer leur talent pour l'un des métiers des industries culturelles et créatives.

Le comité de sélection éliminera les dossiers si ces obligations ne sont pas respectées :

- respect des critères de sélection (voir ci-dessus)
- statut d'association ou fondation à but non lucratif, en capacité d'émettre un reçu fiscal
- être reconnu d'utilité publique ou d'intérêt général, au sens de la loi française
- comptes dûment certifiés ; financement diversifié et stable
- expérience reconnue a minima de 2 ans dans la conduite de projets de formation professionnelle
- rayonnement sur un territoire régional ou national
- remplir et signer les engagements en matière de Compliance, de Vigilance, et de RSE de la Fondation d'entreprise Vivendi
- implication personnelle des bénéficiaires dans le projet, égalité des chances
- encadrement professionnel et engagement dans la réussite du projet

Tout dossier incomplet ou ne remplissant pas tous ces critères sera éliminé.

Par ailleurs, le comité évaluera les éléments suivants :

- la pertinence du projet par rapport aux critères de sélection et à la politique de développement décidée par le Conseil d'Administration de la Fondation
- l'originalité de l'action, sa viabilité, sa pérennité, son essaimage potentiel
- la cohérence de son plan d'action pour atteindre les objectifs fixés
- l'organisation opérationnelle du projet
- la transparence de la gestion, l'adéquation du budget, le mode de co-financement
- les indicateurs de mesure de l'impact durable du projet sur la vie des bénéficiaires
- le suivi des bénéficiaires, les opportunités qui leur sont faites
- le plan de communication et de valorisation du projet et des bénéficiaires
- le contrôle de la réalisation du projet

Les associations retenues signent une **convention de mécénat** avec la Fondation d'entreprise Vivendi. Le contrat est annuel et peut prétendre à être renouvelé à condition que le projet s'inscrive toujours dans les critères de sélection, que le projet initial ait été mené à bien et jusqu'à son terme, qu'un bilan du projet et de son impact ait été soumis à **Create Joy Pro**. Tout renouvellement de contrat fait l'objet d'un dossier de demande de mécénat dans le cadre d'un nouvel appel à projet et est soumis en Comité d'attribution.

Les structures récipiendaires d'une dotation de la Fondation d'entreprise Vivendi s'engage à envoyer un reçu fiscal correspondant au montant de la dotation accordée, ainsi qu'une attestation d'utilisation des fonds à l'issue du projet, accompagnée d'un bilan du projet et des mesures qualitatives et quantitatives de l'impact social du projet.

Pour proposer un dossier de mécénat

Toute proposition est composée d'une **présentation détaillée du projet**, complétée par les documents à fournir. Elle ne doit pas excéder 5 pages de texte ou 20 slides (diapos).

La présentation du projet doit comporter le '**Formulaire de demande de mécénat**' dûment rempli en ligne ainsi que les éléments suivants :

- 1/ la **raison sociale**, la **mission** et la **vision stratégique** de l'association porteuse du projet
- 2/ la **description** du projet faisant l'objet de la demande de mécénat avec notamment
 - ses objectifs, le plan d'actions correspondant,
 - les moyens humains et matériels mobilisés, l'organisation opérationnelle
 - le calendrier,
 - les résultats attendus, les moyens de les évaluer, les éléments de reporting,
 - la collaboration avec d'autres partenaires sur le terrain,
 - ce qui rend le projet innovant et unique,
 - les bénéfices du soutien de la Fondation d'entreprise Vivendi.
- 3/ le **budget** du projet avec
 - le budget prévisionnel détaillé,
 - le plan de trésorerie,
 - les cofinancements publics et privés envisagés, demandés, acquis,
 - le montant demandé à la Fondation d'entreprise Vivendi et l'utilisation prévue.

4/ les **contreparties** proposées en termes de communication, notamment :

- la visibilité du projet et du soutien apporté par la Fondation d'entreprise Vivendi, l'association de l'image avec le projet.
- les événements, la presse, le plan de communication, le cas échéant.

5/ Les **documents administratifs** demandés :

- Statut de votre structure, n° d'enregistrement
- Copie de la parution au JO
- Questionnaire Compliance
- Liste des membres du Conseil d'administration
- Liste des membres du bureau
- CV des intervenants
- Dernier rapport d'activité
- Dernier bilan comptable et rapport des Commissaires aux Comptes
- Attestation d'assurances Responsabilité Civile

6/ **Photographies, vidéos et logos** à fournir

Joindre au dossier **les logos** (en HD) de l'association et du projet, des photos et des vidéos pour illustrer le projet.

7/ Pour les **renouvellements** de projet :

- un bilan du projet précédemment soutenu avec notamment un compte rendu sur la réalisation, les difficultés rencontrées, le nombre exact de bénéficiaires, les retours des bénéficiaires, l'impact social du projet, une revue de presse le cas échéant, ...
- l'attestation d'utilisation des fonds décrivant l'utilisation détaillée et ventilée de la dotation

